

LE COUT DES TRANSPORTS PAR ROUTE POUR LA COLLECTIVITE EN 1985 ET 1986

Nadine RUELLAND

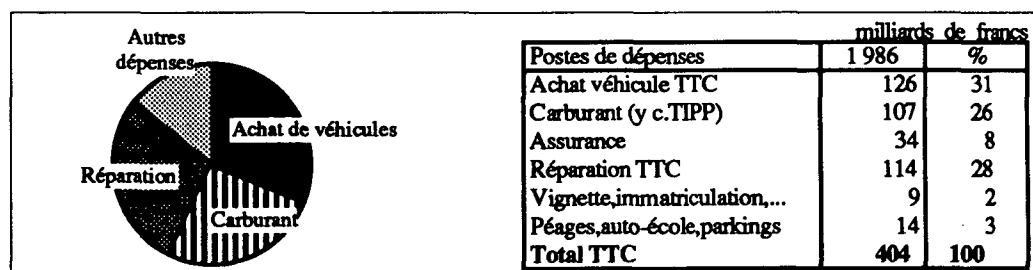
Le coût des transports par route pour la collectivité est évalué depuis 1981. Les résultats définitifs pour l'année 1985 et provisoires pour l'année 1986 ont été publiés dans le 25^{ème} Rapport des Comptes des Transports. Ils prennent en compte l'ensemble des dépenses effectuées par les usagers de la route selon le type de trafic (véhicules légers et poids lourds, voyageurs et marchandises), auquel s'ajoute l'ensemble des dépenses dues aux trafics : construction et usage de la route (dépenses d'infrastructure, assurances, dommages corporels).

Dans le compte des usagers, on distingue les dépenses engagées par les ménages de celles engagées par les autres agents économiques. Chacune de ces dépenses est un agrégat de comptes établis selon le type de trafic effectué et la nature de la prestation.

En 1986 les ménages dépendent 404 milliards pour la route

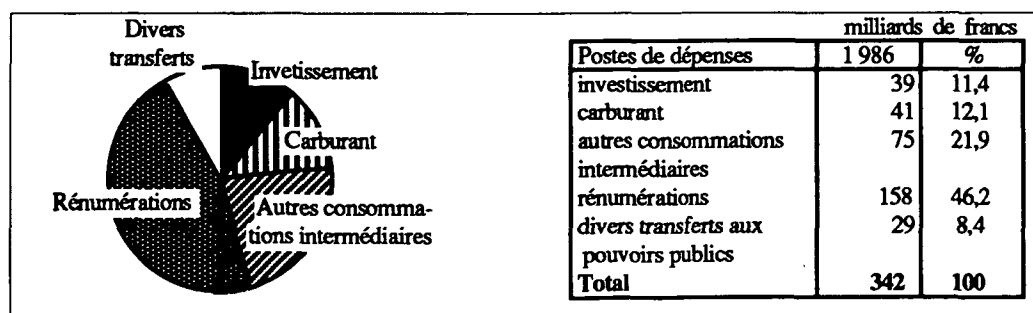
Ces dépenses augmentent de 3,5% en volume de 1985 à 1986. Durant cette même période, la consommation finale des ménages croît de 3,2% en volume. Toutefois, de 1983 à 1986, les dépenses des ménages pour la route baissent de 0,9% en volume tandis que la consommation des ménages progresse de 6,9%.

On notera la part importante des dépenses en réparations, 28%, proches des dépenses en véhicules neufs, 31% et de celles en carburant, 26%.



Les entreprises et administrations, dépendent 342 milliards

Elles regroupent les dépenses des entreprises de transport de marchandises et de transports de voyageurs, les dépenses engagées par les trafics des voitures de société, celles liées à la possession et à l'utilisation en transports privés des véhicules utilitaires légers, des poids lourds, des autocars.



Elles augmentent de 5,2% en francs courants de 1985 à 1986 tandis que la production intérieure brute progresse de 7,4 %.

De 1983 à 1986, les dépenses des administrations et des entreprises pour la route progressent de 2,6% en volume.

Les accidents corporels coûtent 23 milliards aux assurances, sécurité

Seules les dépenses directes imputables aux accidents corporels sont prises en compte (dépenses en hospitalisation, obsèques, pensions). Les dépenses indirectes (préjudice moral, perte de production) ne correspondent pas à des flux mesurables mais sont généralement estimées entre 25 et 50 milliards. Les assurances remboursent 29 milliards pour les dommages matériels.

milliards de francs

	1 986			Total
	Assurance	Sécurité sociale	Autres agents	
Moto	2,2	0,8	0,2	3,2
Voitures particulières et commerciales	10,9	3,7	1,0	15,6
Véhicules utilitaires légers	0,7	0,2	0,1	0,9
Poids lourds	2,0	0,7	0,2	2,8
Autocars-autobus	0,3	0,1	0,0	0,4
Total	16,0	5,5	1,4	22,9

La route rapporte 145 milliards aux Pouvoirs Publics

Le transport par route rapporte, aux Pouvoirs Publics, en 1986, 145 milliards de francs en fiscalité spécifique et 88 milliards de fiscalité de droit commun , (respectivement 132 et 85 milliards en 1985).

milliards de francs

Recettes fiscales des Pouvoirs Publics	1 986				Total
	Voitures particulières et commerciales	Autobus autocars	Véhicules utilitaires légers	Poids lourds	
Taxes sur les assurances	13,0	0,2	1,3	1,2	15,7
Péages HT, vignettes, ...	16,7	1,0	3,1	8,5	29,3
Taxes sur carburant (nc TVA)	66,7	1,6	12,9	8,8	90,0
Majoration TVA des VPC	10,5				10,5
Total	106,9	2,8	17,3	18,5	145,5
TVA au taux normal (18,6%)	48,4	2,3	13,5	23,1	87,3
Total des taxes	155,3	5,1	30,8	41,6	232,8

...et leur coûte 87 milliards

Les dépenses des Pouvoirs Publics pour le transport routier regroupent la construction et l'entretien des routes, la police de la route, la part du coût des accidents à la charge de la Sécurité Sociale.

Elles s'élèvent à 87 milliards en 1986, soit 2% des dépenses totales des Pouvoirs Publics.

milliards de francs

Dépenses des Pouvoirs Publics	1 986		Total
	Etat	Collectivités locales	
Investissement	13,1	26,1	39,2
Fonctionnement	14,9	27,0	41,9
Sécurité sociale	5,5		5,5
Total	33,5	53,1	86,6

Ainsi, en ne conservant que la fiscalité spécifique au transport et la TVA majorée sur les véhicules des particuliers, la route rapporterait **un gain net de 58 milliards de francs** aux Pouvoirs Publics en 1986 (49 milliards en 1985). Le trafic léger de voyageurs fournit 79% de cet excédent de couverture. Cependant l'essentiel de ce gain provient de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et peut se justifier en raison de la grande dépendance de l'économie française aux importations de pétrole, dont les fluctuations passées ont joué un rôle majeur d'instabilité de notre économie au coût considérable pour la collectivité■